

La France, marché de choix pour les sociétés luxembourgeoises

Le 15 décembre dans la matinée, plus de 100 personnes se sont retrouvées dans les locaux de la Chambre de Commerce du Luxembourg à l'occasion d'un petit-déjeuner autour du thème «La France, marché de choix pour les sociétés luxembourgeoises».

Tous les acteurs de la coopération économique franco-luxembourgeoise se sont mobilisés pour mettre la France à l'honneur : la Chambre de Commerce du Luxembourg, Business France, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Luxembourg et le Business Club France-Luxembourg. Sous le patronage de leurs Excellences les Ambassadeurs Guy Yelda et Paul Dühr, cet événement a été une véritable réussite en réalisant son objectif de promotion du territoire français. Les différents intervenants ont su lever les doutes et les préoccupations des entrepreneurs venus en nombre et ont apporté des réponses concrètes à leurs problématiques.

L'événement a tout d'abord commencé par un mot de bienvenue de Jeannot Erpelding, Directeur des Affaires Internationales de la Chambre de Commerce du Luxembourg, qui a rappelé le rôle de la Chambre de Commerce dans l'internationalisation des entreprises luxembourgeoises.

Suite à cela, Son Excellence Guy Yelda, Ambassadeur de France au Luxembourg, et Son Excellence Paul Dühr, Ambassadeur de Luxembourg à Paris, sont intervenus pour faire l'éloge des relations économiques franco-luxembourgeoises et ont démontré, parfois avec humour, que malgré les freins existants, elles étaient fondées sur des bases solides et pleines d'opportunités.



L'Ambassadeur de France au Luxembourg, SE Guy Yelda lors de la signature du livre d'Or de la Chambre de Commerce, entouré par Jeannot Erpelding, Directeur des Affaires Internationales de la Chambre Commerce et SE Paul Dühr, Ambassadeur du Luxembourg en France

Frédérique Lefèvre, Directrice de la zone Benelux chez Business France, s'est alors exprimée pour promouvoir les atouts de la France en prenant le pari de déconstruire en huit minutes huit idées reçues sur l'économie française.

Enfin, les témoignages de quatre entreprises luxembourgeoises à propos de leurs expériences en France ont été très appréciés par l'auditoire pour leur intérêt pratique et leur authenticité. Matthieu Taillandier,

du cabinet d'avocats Arendt & Medemach, a mis en avant l'intérêt pour une entreprise d'être présente sur le territoire français afin d'être au plus proche de ses clients et des problématiques qu'ils rencontrent. Il a néanmoins souligné la délicatesse du travail de communication en France pour une entreprise luxembourgeoise en lien direct avec la finance. Frédéric Fievez, de la société Broadcasting Center Europe (BCE), a quant à lui mis en lumière le gain d'efficacité que procure une installation sur le territoire

français et l'intérêt du marché français comme porte d'entrée vers les marchés du Maghreb. Maximilien Ast, de chez Drees & Sommer, s'est pour sa part concentré sur la question de la connaissance des problématiques du client et du marché. Être présent en France a permis à son entreprise d'avoir une vision plus fine du marché et de la pratique des affaires en France à la fois proche et différente de la pratique des affaires au Luxembourg.

Pour finir, Loïc Mulder, Directeur Technique chez IT4U, a insisté sur l'importance d'avoir le soutien d'un notaire et d'un expert-comptable de qualité pour s'installer sereinement sur le territoire français. Pour lui, ce marché est attractif par sa taille et son potentiel de développement notamment du côté des PME et ETI. Il a aussi remercié Business France pour son accompagnement en tant que facilitateur permettant de «frapper à la bonne porte» ou encore de «gagner du temps».

La conférence s'est achevée sur une séance de questions/réponses avec les entreprises. Les regards croisés des différents invités ont pu s'exprimer au cours d'échanges transparents et constructifs. Des problématiques connexes au thème de la matinée ont alors émergées comme la question des préjugés qu'entretiennent les français envers le Luxembourg. À l'issue de l'événement, Etienne de Crépy de l'étude Kaufhold & Reveillaud fut l'heureux gagnant du tirage au sort organisé pour remporter 2 billets d'avion vers Lyon ou vers une destination en France via Lyon, gracieusement offerts par la compagnie AirFrance/HOP. Les invités ont ensuite pu profiter d'un moment networking pour échanger de manière informelle autour d'un petit-déjeuner.

Source : Chambre de Commerce

Le Conseil européen de décembre 2016, une occasion manquée pour la défense européenne

Par Jean MARSIA, Président de la Société européenne de défense (S&ED) AISBL

Les conclusions du récent Conseil européen, pour ce qui concerne la défense et la sécurité, se limitent malheureusement à : «Nous devons renforcer la coopération et nous doter de ressources financières significatives additionnelles pour développer nos capacités militaires et rendre opérationnelles les capacités nécessaires à la défense et à la sécurité de l'Europe». Ce tiède volontarisme est assez hypocrite : la plupart des membres du Conseil se savent incapables de convaincre leurs électeurs-contribuables de mettre la main à la poche. Pourtant, même la Commission européenne le reconnaît : pour pouvoir dissuader, se protéger, voire riposter, l'Europe doit investir, pour conserver, développer ou acquérir les capacités de défense nécessaires.

À mes yeux, cela ne signifie pas, comme le proclame l'OTAN, dépenser deux fois plus qu'aujourd'hui, mais bien accroître l'efficacité des dépenses de défense, en supprimant les doublons inutiles dans les structures existantes. Comme la Commission, je constate que l'Europe investit de façon peu efficace : 22% des projets sont transnationaux, soit moins qu'il y a 20 ans. Le marché des équipements de défense est très fragmenté : l'Agence européenne de défense (AED) compte 154 types de systèmes d'armes en Europe ; ceux-ci ne sont que 27 aux USA.

Un plan pour y pallier, mais si peu

La Commission veut par son plan d'action améliorer la compétitivité de l'industrie de défense européenne, stimuler la coopération entre États membres et réduire les duplications. Elle compte pour ce faire sur un Fonds européen de la défense, sur une incitation aux investissements dans les chaînes d'approvisionnement, sur un renforcement du marché unique des biens de défense.

Le Fonds européen de la défense financera d'abord la recherche, par une action préparatoire de 90 millions € jusque 2020, puis par un volet particulier de 500 millions € par an dans le programme-cadre post 2020, et enfin, elle affectera 5 milliards € par an au développement de nouvelles capacités. Ces 5 milliards € annuels représentent 2,5 % des budgets de défense actuels et 14% des acquisitions de systèmes d'armes sur budgets nationaux de la défense ne va donc pas modifier structurellement le cours des choses. Néanmoins, la Commission veut disposer d'une base industrielle de défense forte, compétitive et innovatrice, bénéfique à l'économie, compte tenu du coefficient multiplicateur (estimé à 1,6) de ce secteur hautement qualifié, qui génèrent une valeur ajoutée de 100 milliards € par an. L'incitation aux investissements dans les

chaînes d'approvisionnement veut en améliorer l'efficacité pour permettre l'acquisition de capacités stratégiques. Malheureusement, la Commission propose pour le Fonds des modes de gestion basés sur la «comitologie» européenne. Ils seront donc aussi peu performants que ceux appliqués aux programmes-cadres de recherche. Un point positif, la proposition de prendre en charge le financement d'études de faisabilité, et surtout d'installations de test, parfois redondantes, mais trop souvent victimes des coupures budgétaires non coordonnées entre États membres de l'UE. L'appui de la Commission aux PME du secteur de la défense et dual les aidera, compte tenu de leur dépendance des pouvoirs publics et leur difficulté à se financer.

La Commission a l'intention de rendre prioritaire les secteurs de la défense et dual dans le cadre de la *Blueprint Initiative of the New Skills Agenda for Europe*, de mettre à contribution les fonds européens structurels et d'investissement, ainsi que le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui pourrait appuyer la constitution de réseaux d'excellence sur base locale. Mais elle ne précise pas comment ces fonds pourraient agir, compte tenu du droit européen actuel.

Le renforcement du marché unique des biens de défense

Celui-ci fait l'objet des deux directives européennes de 2009, sur les marchés de défense et sur les transferts intra-européens, tardivement transposées et imparfaitement appliquées. C'est pourquoi la Commission veillera en 2017-2018 à renforcer son contrôle, mais aussi à améliorer la sécurité d'approvisionnement, particulièrement en matériaux bruts stratégiques (p.ex. les terres rares). Elle appliquera au secteur les principes de l'économie circulaire, ouvrira aux PME l'accès aux marchés des autres États membres et mettra en place des standards hybrides pour les produits à usage dual.

La Commission maximisera la cohérence entre les politiques de l'UE et les synergies entre celles-ci et les questions de défense. C'est particulièrement le cas dans le domaine spatial. La protection et la résilience des infrastructures spatiales civiles et militaires seront améliorées, le fonctionnement du Centre satellitaire de l'UE (CSUE) optimisé, afin de mettre à disposition (avant fin 2017) de diverses autorités des services de communication via satellites. Dès 2018, les capacités de surveillance par satellite des frontières terrestres et maritimes, ainsi que pour la défense, seront étendues ; une plateforme pour le cyber-training et la cyberdéfense sera établie ; les besoins de la navigation, aérienne ou navale, tant civile que militaire, y compris les drones, doivent être pris en considération dans le cadre du ciel unique (civilo-militaire) européen et pour la recherche associée.

La Commission mettra en place dès le premier trimestre 2017 un groupe de direction de l'implémentation de la stratégie européenne, en liaison avec les États membres, l'AED et l'OTAN, et en consultant l'industrie européenne de défense.

La coopération entre l'Union européenne et l'Otan, un retour à l'esprit de Berlin ?

On peut en douter, bien que Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, Donald Tusk, président du Conseil européen et Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, annoncent dans plusieurs journaux qu'elle va passer «à un niveau supérieur», car depuis dix ans, les Turcs l'empêchent du côté de l'OTAN, à cause de Chypre, et les Cypristes font de même à l'UE, à cause de l'occupation du nord de l'île par l'armée turque. Cela ne va pas changer au moment où Erdogan revendique une partie de la Thrace bulgare et quelques îles de la mer Égée.

Début décembre, en application d'une décision du Conseil atlantique de juillet à Varsovie, l'OTAN et l'UE ont approuvé une quarantaine de mesures pratiques dans divers domaines : la lutte contre la piraterie en mer, la cyberdéfense ou la collaboration avec des pays partenaires du Sud ou de l'Est. Il s'agit essentiellement de partager de l'information, en cas d'attaque hybride du type propagande ou de cyberattaque, et d'organiser des formations communes, en cybersécurité ou en planification des opérations.

Les trois dirigeants reconnaissent qu'«Aucun d'entre nous, aucun de nos États membres n'est capable d'affronter seul les défis qui s'offrent à nous». Ils estiment que grâce aux mesures approuvées, «nous sommes de mieux en mieux préparés pour faire face aux dangers manifestes du présent et à un avenir incertain» et qu'«ensemble, nous faisons preuve d'une réactivité et d'une efficacité bien meilleures face à un contexte de sécurité en évolution rapide». Ce n'est pas ce que j'observe depuis 2008 au moins, et ces mesures ne changent pas la donne.

Conclusions

La Commission a raison sur un point : l'Europe doit protéger ses intérêts, ses valeurs et son mode de vie, et aucun État membre ne peut le faire seul. L'objectif de la Commission semble être d'obtenir un mandat des chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen, les 15 et 16 décembre 2016, pour pouvoir avancer dans la voie qu'elle indique. Mais est-ce possible ?

De multiples obstacles juridiques ou budgétaires ne sont pas levés. La Commission sait que bien des sujets restent épineux, mais elle n'en dit mot. Elle ne peut proposer aucun nouveau programme d'armement en coopération, faute de disposer d'un état-major de défense capable d'exprimer des besoins militaires communs.

Au Parlement européen, en 2014, M. Juncker avait annoncé une armée européenne, mais sa Commission ne renforce ni l'union politique, ni celle de la défense. Or, elles sont nécessaires à l'augmentation de la productivité des dépenses de défenses. Les «mesures» de la Commission et de l'OTAN n'auront qu'un effet marginal, alors que l'insécurité progresse à grands pas.

Un constat qui permet d'espérer, et incite à agir

Six des membres du G7 ont quitté le pouvoir depuis 2015, ou seront partis dans quelques mois, faute d'avoir pu répondre aux attentes de leurs électeurs, notamment en matière de sécurité. Seule Angela Merkel espère rester au pouvoir, mais elle est affaiblie par sa gestion déficiente de la crise migratoire, et par la faiblesse patente de la Bundeswehr, qu'elle a négligée.

Certains des successeurs de ces dirigeants peuvent nous inquiéter, mais l'élection présidentielle en Autriche l'a montré, les nationalistes ne gagnent pas nécessairement, dès lors qu'ils trouvent en face d'eux des hommes et des femmes qui ont une vue à long terme de notre avenir et partagent les valeurs reconnues par l'Europe. Les citoyens européens doivent donc rester mobilisés pour soutenir de tels candidats et se prononcer en faveur d'une société humaniste, celle des États-Unis d'Europe.

1) Dans son «Plan d'action pour la défense européenne», n° COM(2016) 950 final du 30 novembre 2016.

2) Les budgets de défense européens ont décliné de 11% entre 2005 et 2015, mais se montent encore à 200 milliards € par an. Ils sont très mal dépensés, à cause des nombreuses duplications. En 2013, le Parlement européen estimait que le coût de la non-Europe se situe entre 26 et 150 milliards €, je la situe entre 164 et 170 milliards €.

3) Ce financement européen n'est pas suffisant pour provoquer un changement structurel, une augmentation significative de l'efficacité des dépenses de défense. Compte tenu de la lenteur de sa mise en place et de la durée des programmes de recherche et développement, il n'aura que des effets limités, et seulement vers 2030. La mise en place de règles spécifiques en matière de droits intellectuels n'est envisagée qu'après avoir tiré les leçons de l'action préparatoire actuelle. La Commission Prodi a pourtant déjà mené une action préparatoire sous la conduite du Commissaire à la Recherche Philippe Busquin, et le Parlement européen en a tiré les leçons : voir le rapport de MM. Philippe Busquin et Bogdan Adam Klich, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP/TEXT+REPORT+A6-2005-0103+0+DOC+XML+V0//FR>.

4) La proposition (p. 10) de mettre en commun les contributions sur budgets nationaux pour «garantir la pérennité du co-financement» est peu réaliste : chaque État décide annuellement de son budget, en toute indépendance.

5) L'appui aux PME est particulièrement intéressant pour la Belgique : toutes les entreprises belges du secteur sécurité et défense sont des PME à l'échelle européenne.

6) Lyon pour la chimie, Toulouse et Bordeaux pour l'aéronautique, le Brabant wallon pour les biotechnologies...

7) La Commission n'explique pas les raisons de son indifférence passée, et pourquoi elle attendra encore un an pour agir. Néanmoins, le 30 novembre 2016, la Commission européenne a publié son rapport évaluant les deux directives du paquet défense — marchés publics (2009/81) et transferts de biens de défense (2009/43). Ce n'est qu'en mai 2013, que la transposition a été complète. La Commission va engager des procédures de demande d'information, préalable à la procédure d'infraction, pour savoir si les conditions de l'article 346 TFLUE (clause de sécurité nationale) sont remplies par les États membres qui l'invoquent. L'Espagne qui n'a ainsi passé aucun avis d'attribution de marché au titre de la directive. Pour l'UE, ces attributions ne représentent que 10% des marchés publics de défense, soit 8 milliards € par an.

8) Elle limite la consommation des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

9) Hybrides pour couvrir les spécificités civiles et militaires, duales pour les utilisations civiles et militaires.

10) Via Copernicus, précédemment le Global Monitoring for Environment and Security.

11) Par exemple pour forcer l'application de la directive marchés publics, pour faire intervenir les fonds de développement régional, pour amener la Banque européenne d'investissement à recevoir sa décision du 22 avril 2013 de ne pas financer certains projets contenant les «équipements ou infrastructures militaires ou policiers» ainsi que les «munitions et armes».

12) Un état-major stratégique comme l'EMUE (état-major de l'Union européenne) ou un état-major opérationnel comme le QG Eurocorps ne peuvent définir de besoins militaires que pour leurs propres besoins.